

Marché public de fournitures courantes et services

|  |  |
| --- | --- |
| **Acte d'engagement**  **Marché conclu en partie à prix global et forfaitaire et en partie à prix unitaires** | **Maintenance des matériels de lavage des sols et fourniture de pièces détachées pour le Centre Hospitalier de l’Arrondissement de Montreuil-sur-mer et le Centre Hospitalier d’Hesdin** |
|  | Numéro de la consultation : 23TE0189 |

**Sommaire**

[1. Identification du pouvoir adjudicateur 3](#_Toc164425369)

[2. Identification du co-contractant 4](#_Toc164425370)

[3. Dispositions générales 5](#_Toc164425371)

[3.1. Objet du marché 5](#_Toc164425372)

[3.2. Mode de passation et forme du contrat 5](#_Toc164425373)

[3.3. Décomposition de la consultation 6](#_Toc164425374)

[4. Durée du marché et délais d'exécution 6](#_Toc164425375)

[5. Montant du marché, forme du prix, offre de l’opérateur économique 7](#_Toc164425376)

[5.1. Montant du marché 7](#_Toc164425377)

[5.2. Forme du prix 7](#_Toc164425378)

[5.3. Montant de l'offre 7](#_Toc164425379)

[6. Sous-traitance 9](#_Toc164425380)

[7. Avance et règlement des comptes 9](#_Toc164425381)

[7.1. Avance 9](#_Toc164425382)

[7.2. Règlement des comptes 10](#_Toc164425383)

[8. Acceptation de l'offre 11](#_Toc164425384)

[ANNEXE 1 : DESIGNATION DES COTRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS 13](#_Toc164425385)

[ANNEXE 2 : DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE 14](#_Toc164425386)

# Identification du pouvoir adjudicateur

Nom de la personne publique mandataire agissant au nom et pour le compte du maître d’ouvrage :

CHU Amiens Picardie, établissement support du Groupement Hospitalier du Territoire SOMME LITTORAL SUD

Site Sud

DIRECTION DES ACHATS

Service Pôle Contrat Public et Référentiel

1 rond-point du professeur Christian Cabrol

80 054 AMIENS CEDEX

**Maîtres d’ouvrage** :

**Centre Hospitalier d’Hesdin**

3, rue Prévost

62140 HESDIN

**Centre Hospitalier de l’arrondissement de Montreuil-sur-Mer**

Rang du Fliers

62180 RANG-DU-FLIERS

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-60 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur Didier RENAUT - Directeur Général du CHU Amiens Picardie

Comptable public ou Organisme chargé du paiement :

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE MONTREUIL-SUR-MER

66 chaussée Marcadée

62170 ECUIRES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D’HESDIN

66 chaussée Marcadée

62170 ECUIRES

Ordonnateur :

**Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie**

Centre Saint-Victor

354 boulevard de Beauvillé

8000 AMIENS

Les différents intervenants sur le marché sont désignés dans le C.C.A.P.

# Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l’accord-cadre, indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au C.C.A.G. – Fournitures Courantes et Services, et conformément à leurs clauses et stipulations :

Le signataire

Nom : ...............................................................................................

Qualité : ...........................................................................................

❏  s’engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

❏  engage la société ..................................................... sur la base de son offre ;

❏  s'engage en tant que mandataire du groupement solidaire sur la base de l’offre du groupement ;

❏  s'engage en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint sur la base de l’offre du groupement ;

❏  s'engage en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint sur la base de l’offre du groupement ;

à exécuter les prestations et travaux demandés dans les conditions définies ci-après ;

Nom commercial : .........................................................................................................  
 Dénomination sociale : ..................................................................................................  
 Numéro SIRET : ..............................................................................................................  
 Adresse : ........................................................................................................................  
 ........................................................................................................................................  
 Adresse siège social (si différente) : ...............................................................................  
 ........................................................................................................................................  
 Courriel[[1]](#footnote-1) : ......................................................................................................................  
 Téléphone : ....................................................................................................................  
 Fax : .................................

Code APE ...................................................

Numéro de TVA intracommunautaire ...........................................................................

La définition des membres du groupement et la répartition des prestations, le cas échéant, sont à définir dans l’annexe « Désignation des cotraitants et répartition des prestations » du présent document.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

# Dispositions générales

## Objet de l’accord-cadre

Le présent acte d'engagement concerne :

**La Maintenance des matériels de lavage des sols et la fourniture de pièces détachées pour le Centre Hospitalier de l’Arrondissement de Montreuil-sur-mer et le Centre Hospitalier d’Hesdin**

Les prestations sont définies au C.C.T.P.

Lieu d’exécution :

Les lieux d’exécution sont précisés à l’article 4.4 du C.C.T.P.

## Mode de passation et forme du contrat

La procédure de passation est : un marché passé en appel d’offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Cet accord-cadre contient des conditions particulières d’exécution liées à l’environnement mais pas de conditions particulières sociales.

L'accord-cadre, **sans minimum et avec maximum**, est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Il fixe les conditions d'exécution des prestations qui s’exécute en partie pour la maintenance préventive sur la base du calendrier mis au point en début d’exécution de l’accord-cadre et en partie pour la maintenance curative et la fourniture de pièces détachées, au fur et à mesure des besoins de l’établissement concerné, **par l'émission de bons de commande**.

L'accord-cadre est attribué à **un seul opérateur économique**.

## Décomposition de la consultation

Conformément aux dispositions des articles L. 2113-11 et R. 2113-3 du Code de la Commande Publique (C.C.P.), cet accord-cadre ne fait pas l'objet d’un allotissement, ni géographique, ni technique.

En outre, l'objet de l’accord-cadre présente des prestations fortement dépendantes et liées avec des interfaces importantes telles que la dévolution en lots séparés rendrait techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

Il n'y a pas d'allotissement de l’accord-cadre afin notamment de :

- limiter les interfaces et le partage de responsabilité qui en découle et maintenir la sécurité juridique des relations contractuelles ;

- mutualiser les moyens nécessaires à l'exécution des différentes prestations.

- optimiser l'ordonnancement des prestations.

# Durée de l’accord-cadre et délais d'exécution

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution, sont fixés dans les conditions du C.C.T.P.

# Montant de l’accord-cadre, forme du prix, offre de l’opérateur économique

## Montant de l’accord-cadre

S’agissant d’un accord-cadre à bons de commande, ce dernier est conclu sans montant minimum et **avec un montant maximum par période d’exécution de 18 000 € H.T. par an tout établissement confondu** soit 72 000 € H.T. sur sa durée totale (48 mois).

## Forme du prix

Pour la maintenance préventive, les prestations seront rémunérées conformément au prix forfaitaire fixé dans la décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.).

Pour la maintenance curative et la fourniture de pièces détachéess, les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix unitaires (B.P.U.).

## Montant de l'offre

Pour la maintenance préventive, le candidat reportera ici le montant total annuel de son offre tel qu’indiqué dans sa D.P.G.F.

Montant global et forfaitaire :

Montant HT (en €) : ................................................................................................................................

Montant de la TVA (taux de 20 %) (en €) : .............................................................................................

Montant TTC (en €) : ...............................................................................................................................

Montant TTC en toutes lettres (en €) : ...................................................................................................

.................................................................................................................................................................

**Pour la maintenance curative et la fourniture de pièces détachées, je m’engage / nous nous engageons à réaliser les prestations conformément aux prix définis dans le bordereau des prix unitaires.**

**Pour les prestations ou les fournitures hors BPU, je m’engage / nous nous engageons à appliquer sur mes prix publics un taux de remise de : ………… % (à compléter).**

L’offre financière est formulée en Euro.

Les modalités de variation des prix sont fixées dans le cadre du C.C.A.P.

Les montants des sommes versées au titulaire sont calculés en appliquant les taux de T.V.A. en vigueur.

En cas de groupement conjoint d’entreprises, la décomposition des prestations et le paiement par cotraitant seront précisés en annexe 1 du présent acte d'engagement.

Versement de la rémunération du mandataire du groupement : la rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination est incluse dans le prix de ses prestations. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

# Sous-traitance

*(Interdite pour la fourniture, uniquement autorisée pour les prestations de maintenance)*

Afin de présenter un sous-traitant, le formulaire DC4 peut être fourni à l'acheteur, soit au moment du dépôt de l'offre, soit en cours d'exécution du contrat.

Le candidat annexe au présent acte d'engagement (cf. annexe 2) les actes spéciaux de chacun des sous-traitants connus au moment du dépôt de son offre.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

# Avance et règlement des comptes

## Avance

Conformément aux dispositions de l’article 6.1 du C.C.P., **le taux de l'avance est fixé 5 %** (10 % si PME).

L'avance sera calculée, en fonction de la durée de l’accord-cadre, dans les conditions définies aux articles R. 2191-6 à R. 2191-10 du code de la commande publique.

|  |  |
| --- | --- |
| **Prestataire unique ou cotraitant 1** (mandataire) : | ❏  Accepte de percevoir l'avance  ❏  Refuse de percevoir l'avance |
| **Cotraitant 2\* ……………………………………………………. :**  *Renseigner le nom du cotraitant* | ❏  Accepte de percevoir l'avance  ❏  Refuse de percevoir l'avance |
| **Cotraitant 3\* ………………………………………………….. .:**  *Renseigner le nom du cotraitant* | ❏  Accepte de percevoir l'avance  ❏  Refuse de percevoir l'avance |
| **Cotraitant 4\* ………………………………………………….. .:**  *Renseigner le nom du cotraitant* | ❏  Accepte de percevoir l'avance  ❏  Refuse de percevoir l'avance |

*(\*) Dans l’éventualité où le candidat se serait présenté en groupement avec plus que 3 cotraitants, il dupliquera la ligne du tableau ci-dessus.*

*Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.*

En cas d’acceptation et conformément à la réglementation en vigueur et en présence de sous-traitants, la somme due au sous-traitant sera déduite de la part du titulaire.

## Règlement des comptes

Le délai global de paiement est fixé dans le C.C.A.P.

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants (joindre les RIB) :

Ouvert au nom de : ...........................................................................................................

pour les prestations suivantes : ..............................................................................................

Domiciliation : ........................................................................................................................

Code banque : ........ Code guichet : ........... N° de compte : ............................. Clé RIB : .......

IBAN : ......................................................................................................................................

BIC : .......................................................................................................................................

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :

❏  un compte unique ouvert au nom du mandataire (joindre un RIB) [[2]](#footnote-2).

❏  un compte unique ouvert au nom des membres du groupement (joindre un RIB) 2.

❏  les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document (joindre les RIB) 2.

*Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les trois cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du C.C.A.P. s'appliquent.*

# Acceptation de l'offre

**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l’accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du code de la commande publique.

A ........................................................................

Le .......................................................................

*Signature du ou des prestataire(s)* *(candidat unique, mandataire ou membres du groupement)*

**ACCEPTATION DE L’OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR**

**:**

A ........................................................................

Le .......................................................................

*Signature du représentant du pouvoir adjudicateur*

**NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES**

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

 ❏  La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) : …………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

 ❏  La totalité du bon de commande n° ............... afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

 ❏  La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

 ❏  La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

      et devant être exécutée par : ……………………………………………………………………………………………………….

      en qualité de :

 ❏  membre d'un groupement d'entreprise

 ❏  sous-traitant

A . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . ..

Signature[[3]](#footnote-3)

# ANNEXE 1 : DESIGNATION DES COTRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Désignation de l'entreprise** | **Prestations concernées** | **Montant € HT** | **Taux TVA** | **Montant € TTC** |
| **Cotraitant 1 :**  *Le cotraitant 1 est le mandataire du groupement présenté à l’article 2 de l’acte d’engagement.* |  |  |  |  |
| **Cotraitant 2 \***:  Dénomination sociale :  SIRET :  Code APE :  N° TVA intracommunautaire :  Adresse : |  |  |  |  |
| **Cotraitant 3 :**  Dénomination sociale :  SIRET :  Code APE :  N° TVA intracommunautaire :  Adresse : |  |  |  |  |
| **Cotraitant 4 :**  Dénomination sociale :  SIRET :  Code APE :  N° TVA intracommunautaire :  Adresse : |  |  |  |  |
|  | **TOTAUX** |  |  |  |

# ANNEXE 2 : DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

En cas de sous-traitance connue au moment du dépôt de l’offre, le candidat aura annexé au présent acte d’engagement la ou les déclarations de sous-traitance (formulaire DC4).

1. Mention indispensable pour être tenu informé des modifications éventuelles et des correspondances relatives à ce dossier.

   Le candidat est invité à s’assurer que la ou les adresses électroniques communiquées sont bien actives et disponibles. [↑](#footnote-ref-1)
2. Cocher la case correspondant à votre situation. [↑](#footnote-ref-2)
3. Date et signature originales [↑](#footnote-ref-3)